

AVIS D'APPEL D'OFFRES PAR CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP/247/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ELECTRIQUE DESTINE A L'ELECTRIFICATION DE VINGT(20) CENTRES DE L'INTERIEUR DU PAYS.

- Date de publication : le 16/06/2023
 - Date d'ouverture des offres : le 06/06/2023

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert international par consultation restreinte, l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale invite les soumissionnaires consultés à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel électrique destiné à l'électrification de vingt (20) centres de l'intérieur du pays qui sont dans le tableau suivant :

N°	CENTRES	COMMUNE	PROVINCE
1	MUSAMA	GIHETA	GITEGA
2	MWANZARE		
3	BWONA	NDAVA	MWARO
4	MATONGO		
5	MITERAMA	NYABIHANGA	KARUSI
6	NTUNDA	GITARAMUKA	
7	RUHATA	BURURI	BURURI
8	RWANKONA		
9	KIRURI	SONGA	RUYIGI
10	RUGOTI	BUTEZI	
11	GASEBEYI	MABAYI	CIBITOKÉ
12	KINYAMI		
13	MWUNGUZI	BUGANDA	KAYANZA
14	RWINTARE	KAYANZA	
15	RUBUMBA	KIGANDA	MURAMVYA
16	RWUYA	MBUYE	
17	KAYONGOZI-RABIRO	BWERU et MUTUMBA	RUYIGI et KARUSI
18	MIDENDE	BUYENGERO	RUMONGE
19	RUTWENZI	BURAMBI	
20	NYAGATOVU	BURURI	BURURI

2. Financement du Marché

Le présent Marché est financé sur le Budget Général de l'État, exercice 2023-2024

Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines/Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER). L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

8

3. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International par consultation restreinte tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en un seul lot

L'ensemble de la fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de Cinq (5) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

4. Condition de participation.

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, aux sociétés qui ont été visité après avoir été qualifiées par l'analyse relative au dossier d'appel à la pré-qualification pour la conception, la fabrication et la fourniture du matériel électrique pour les extensions, l'entretien et l'exploitation des réseaux MT/BT. Ces sociétés sont les suivant :

- NINGBO HONGQI ELECTRICAL CO.LTD;
- ELSEWEDY ELECTRIC COMPANY;
- POWER CHINA;
- ZHJIANG YOUTAI ELECTRICAL CO.LTD;
- LAURENCE ELECTRIC POWER CO.LTD;
- RETIS SOLUTIONS;
- AFRICAB GROUP OF COMPANIES.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté par l'une ou l'autre des sociétés qualifiées ci-haut cités tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER), sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cent Mille francs (100 000 FBU) ou l'équivalent en devise au sous compte de transit des recettes non fiscales (SCTRNF) N° CC 10003(CODE SWIFT/BIC : BRBUBIBI) ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura à l'adresse suivante : Route nationale N°1, parcelle N° 22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8.

6. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce lot unique.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **Cent millions de francs burundais (100 000 000FBU) ou son équivalence en devises (Dollar Américain ou euro)**.

Les soumissionnaires doivent soumettre leur garantie bancaire en devise (en Dollars USA ou en Euro).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du Formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le **06. . /.../11** /2023 à 10 heures précise, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification rurale, sise à Bujumbura Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le **06. . /11. /2023** à 10 heures précises, heure locale

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, à la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale, sise à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le *06.11.*/2023 à 10 heures 30 minutes, heure locale. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

Fait à BUJUMBURA, le *02* / *10* /2023.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABER

Msc.Ing. Eric MPAYIMANA

